

Rapport financier

Exercice 2022/23 clôt le 31/08/23

Budget prévisionnel exercice 2023/24

Notre association, comme nombre d'organisations doit faire face à l'évolution du coût de la vie. Après la crise sanitaire, la crise économique impacte nos finances et notre activité mettant à rude épreuve notre modèle économique qui repose sur deux piliers principaux, le soutien de nos partenaires publics d'une part et nos recettes d'activité d'autres part.

COMPTE DE RÉSULTAT

Éléments de contexte

Il est nécessaire de prendre en compte cinq éléments pour l'analyse et la lecture du compte de résultat :

- Le budget prévisionnel ne pouvant être équilibré sans reprendre des ressources sur les produits des exercices antérieurs, il avait été inscrit au compte 778000 – Autres produits exceptionnels le montant de 121 478€ qui correspondait alors à la couverture, par nos fonds associatifs, de la perte que nous anticipions.

- Le projet **Beacon Of Hope**. Mis en place dans le cadre de la fête des Lumières, ce projet représente un budget de charges de 46 666€ pour 46 032€ de produits. Ce projet vient notamment faire significativement augmenter nos comptes 608450 – prestations de services activités (+22 k€) et 613501 – Location de matériel (+8,5 k€). Dans un même temps, le compte 744100 – Subvention Ville de Lyon sur Opérations augmente de 40 k€ au regard de la subvention versée pour conduire ce projet.

- Le **projet de mobilité européen soutenu par le programme Erasmus +** qui présente un produit de 37 452 € qui vient couvrir 32 838,97 € de charges principalement sur les comptes 604000 – Hébergement et repas (+13,7 k€), 607200 – Alimentation (+5,9 k€) et 608500 – Voyage et déplacement.

- Enfin, l'ouverture de **l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement** (ALSH) des mercredis sur l'école Anne Sylvestre qui représente sur l'exercice 2022/23 59 692.01€ de charges pour 48 012.97€ de produits.

- Le **bonus territoire** de la CAF, auparavant versé via la ville de Lyon dans notre dotation générale de fonctionnement (Compte 744000 au réalisé 21/22), nous l'avons inscrit au BP22/23 au compte 746000 – Subventions CAF et ce dernier étant considéré comme une prestation s'ajoute, pour le budget réalisé 2022/23 au compte 706110 – PSO CAF.

Le résultat

Notre résultat pour l'exercice 2022/23 est **une perte de 139 075,96 €** ce qui équivaut à 5,06% de nos charges.

Ce résultat est à mettre en perspective avec la perte prévisionnelle de 121 k€ que nous anticipions au moment de la réalisation du budget prévisionnel.

La différence entre la perte prévisionnelle et la perte réalisée est donc de 17 598,46 €, soit une perte équivalente à 0,64% de nos charges.

L'exercice 2021/22 avait déjà représenté une perte de 103 987,64 €. Sur les deux exercices précédents, les pertes cumulées s'élèvent donc à 243 063,60 €. Cette perte peut être mise en perspective avec les résultats exceptionnels des exercices 19/20 (+ 193 983,72 €) et 20/21 (+ 114 500,90 €). Le temps aura donné raison à la prudence dont nous avons alors fait preuve quant à l'utilisation de ces résultats.

Cependant, bien que sur les 4 exercices antérieurs, nos fonds propres aient augmenté, il est nécessaire de prendre en compte d'une part la tendance qui est mauvaise, et d'autre part notre besoin de renforcer nos fonds associatifs pour couvrir les charges régulières qui vont croissant. Effectivement, sur l'exercice 2022/23, une journée de fonctionnement de la MJC coûte 7 536, 86 €. Elle était de 4 892,67€ sur l'exercice 2014/15 et devrait être d'un peu plus de 7 788,05 € sur l'exercice 2023/24¹.

Ainsi, le développement de nos activités devra impérativement s'accompagner d'un développement de nos fonds propres afin de répondre à nos besoins croissants de trésorerie.

¹ Il est nécessaire de rappeler que les périmètres entre 2014/15 et aujourd'hui ne sont pas les mêmes, ne serait-ce qu'en prenant en compte depuis lors l'ouverture de l'Espace des 4 Vents.

Les charges

Nos charges ont été extrêmement bien maîtrisées. Nous prévoyions 2 752 884 € de charge dans notre BP22/23 et présentons un **réalisé de 2 750 953,36€** (soit 1 930,31 € de charges en moins).

Nos comptes 60, 61 et 62 baissent sensiblement par rapport à ce que nous avons prévu (-36 k€). Cette différence est en partie à imputer à notre surestimation du compte 606120 – Électricité et Gaz (- 21 126 €). Effectivement, nous avons finalement pu bénéficier, à l'instar des particuliers, d'amortisseurs qui sont venus limiter le coût des énergies. Les autres variations entre ces comptes sont principalement à imputer à des re-fléchages des charges liées au projet Erasmus+ et Beacon of Hope. Afin de comparer les comptes 64 – Charges de personnel, entre le BP et le réalisé, il est nécessaire de les additionner aux comptes 63 – Impôts et taxes. Effectivement, au moment de la construction du BP, la taxe sur les salaires et comptabilisé dans les comptes 64 alors qu'elle est, au réalisé, affectée au compte 63. Les charges de personnels ont été très bien anticipées puisque malgré les différentes évolutions et avenants qui sont intervenus en cours d'année sur notre branche nous marquons une différence de seulement 19 795.74 € en plus ce qui équivaut à 0,94%. Les charges de la MJC sont composées à presque 77% de sa masse salariale.

Nos comptes 64 augmentent cependant significativement entre l'exercice 2021/22 et 22/23 (+ 222 913 €).

Il faut prendre en compte, pour expliquer cette évolution :

- Le développement de nouvelles activités (l'ouverture de l'ALSH du mercredi représente 42 499 € de charge en plus sur les comptes 64),
- L'évolution de nos activités (en 2021/22 nous avons 3 185 participations à nos activités régulières contre 3 581 en 2022/23),
- L'évolution des publics accueillis sur les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) et notamment le fait que l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire revient désormais à nos équipes,
- L'évolution des rémunérations sur la branche ÉCLAT visant à accompagner les évolutions du prix de la vie. Ainsi, en fonction de la classification des personnels, les hausses de salaires auront été comprises entre 4,02 et 7,49%.

Les produits

Nos produits n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Effectivement, nous tablions de manière prévisionnelle sur 2 752 884 € de recettes (qui comprenaient une reprise sur nos fonds associatifs de 121 k€). Nos produits sont de 2 611 877,40 €, 2 733 354,90 si on intègre les 121 477,50 € de reprise, soit une diminution de 19 528,77€.

Au niveau des comptes 70, le retour des adhérents se traduit par une évolution significative du compte 706100 – Cotisations d'activités qui évoluent de +115 k€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution du compte 706110 – PSO CAF est à mettre sur le re-fléchage du « Bonus Territoire » de la CAF que nous avions initialement prévu en compte 74600.

Les mises à disposition de salles, compte 708100, évoluent significativement (+31%) ce qui traduit une plus grande exploitation notamment de la salle de spectacles. Enfin, on relève aussi l'évolution à la hausse du compte 706200 – Cotisations ALSH de +42% par rapport à l'exercice précédent. 25 525 € sont à mettre sur le compte de l'ouverture de l'ALSH du mercredi, ce qui traduirait, à périmètre constant (75 687,11 € - 25 525 €) une légère diminution de la participation de nos autres accueils de loisirs extrascolaires.

Dans l'ensemble, nos comptes 70 évoluent de + 206.7k€ soit 20.3% ce qui traduit le dynamisme de la MJC.

Au niveau des comptes 74 – Subventions, en plus du re-fléchage du « Bonus Territoire », il s'avère que plusieurs demandes sur lesquelles nous comptions n'ont pas bénéficié des suites escomptées. Ainsi, cela représente -19 k€ de la part de la Métropole par rapport à ce que nous espérions et -11 k€ au niveau de l'État. Ces déconvenues nous enjoignent à, d'une part, renforcer notre dialogue avec ces partenaires et d'autre part, être plus prudents quant à la mise en œuvre d'action dont le financement dépendrait d'appel à projets.

Le retour des adhérents se traduit aussi par l'évolution du compte 756000 de + 5 580 € (+16%).

Les 12 469,65 € figurant au compte 771 800 sont les chèques de remboursement émis lors de la période de COVID et qu'ont toujours pas été présentés à l'encaissement à ce jour. Enfin, nous n'avons pas vendu de véhicule cette année ce qui explique qu'aucune recette ne figure au réalisé au compte 775000.

Du fait de la revalorisation du taux d'intérêt du livret A ainsi que des placements que nous avons faits sur des comptes à terme, nos produits financiers augmentent de manière significative.

Conclusion

Comme nous l'avons souligné lors du précédent rapport financier, notre association est en capacité à « encaisser » ce nouveau choc économique. Cependant, deux éléments doivent nous alerter :

- Le retour de nos fonds propres à leur situation pré-COVID ;
- La tendance qui est à l'augmentation des charges et la stagnation des produits

L'image serait donc celle d'un avion qui certes, bénéficie encore d'un peu d'altitude, mais qui inexorablement plonge vers le sol. Nous arrivons à la dernière année pour « mettre un coup de manche vers le haut ».

Comme nous le verrons à la lecture du bilan, nos réserves ne nous autorisent plus de tels déficits au risque de compromettre à court terme, notre trésorerie et à moyen terme, nos activités.

Comme en témoignent la maîtrise de nos charges et l'évolution de nos comptes 70, nous avons œuvré au maximum pour maintenir notre activité à périmètre constant. Cependant, la maîtrise des charges à terme ne se fera pas sans une baisse de la qualité et l'évolution de nos recettes propres pourrait se faire au détriment de l'accessibilité à nos propositions.

En conséquence, nous appelons nos partenaires, notamment la ville de Lyon, à prendre la mesure du fait que sans une évolution significative de leur soutien, il ne nous serait plus possible de maintenir notre niveau d'activité. Ce message a été entendu et pris en compte comme vous le verrez dans la présentation du budget prévisionnel. Nous souhaitons vivement remercier la ville de Lyon pour la considération dont elle fait montre à notre égard et plus largement, à l'adresse des acteurs de l'éducation populaire.

Compte de bilan

Le compte de bilan, « photo » au 31 août 2023 du patrimoine de l'association s'établit à 1 389 596,59 €.

Au niveau de l'actif immobilisé, on relève que la valeur nette de nos immobilisations diminue s'établissant à 73 485 € contre 90 403 €. Nos deux véhicules sont amortis, mais nous restons dans l'expectative quant à la Zone de Faible Émission avant d'envisager d'investir dans un nouveau minibus. Cela doit aussi s'accompagner d'une réflexion sur nos besoins en termes de mode de transports à l'aulne de notre commission « MJC Verte ».

Au niveau de notre actif circulant, il s'établit à 1 316 k€ contre 1 337 k€ au 31/08/n-1. Notre actif circulant se compose essentiellement de nos disponibilités (554 k€ au 31/08/23) et de nos créances. Ces créances se composent pour une part significative de subventions à recevoir (533 k€) et des participations à recevoir (127 k€ concernant les activités et 28 k€ concernant les ALAE).

Nos disponibilités se composent elles essentiellement de nos comptes en banque et livrets, dont 200 k€ qui ont été placés sur des comptes à terme au cours de la saison. Nos provisions retraites (que l'on retrouve au passif en compte 153000) sont elles aussi placées sur des livrets d'épargne.

Si on peut faire le constat que nos disponibilités baissent de manière significative entre le 31/08/23 (554 k€) et 31/08/22 (844 k€), il faut les mettre en perspectives avec nos créances qui elles évoluent (715 k€ contre 454 k€). Cela est à mettre essentiellement sur le décalage dans des versements de subventions. Cependant, en lisant dans le détail, on constate que nos créances vis-à-vis des adhérents et familles augmentent de manière notable (161 k€ contre 142 k€ soit +13%). La MJC « avance » donc de manière plus régulière à ses adhérents et ses usagers. Cet élément et à prendre en considération notamment à la lumière des constats que nous faisons quant à notre besoin de faire croître notre trésorerie.

Au niveau du haut de notre passif, notre situation nette vient s'établir à 333 170 €. Si cette situation reste meilleure que celle de 2019 où elle s'établissait 267 749,38 €, il faut prendre en compte qu'elle couvrait alors 48,08 jours de charges contre 44,20 aujourd'hui².

Cet élément vient corroborer notre besoin de renforcer cette situation du fait de l'évolution du périmètre de notre volume d'activité.

Nous finissons d'amortir la subvention d'investissement qui a permis d'équiper l'Espace des 4 Vents ainsi que des subventions de la Métropole de Lyon dédiées aux investissements qui concernent l'école de musique.

Nos provisions pour charges correspondent aux provisions pour départ à la retraite. Conformément à notre engagement de 2020, nous « surprovisionnons » 10 000 € supplémentaires par an pendant 10 ans pour couvrir le retard pris les années précédentes.

Enfin, nos dettes. Il s'agit essentiellement de dettes fiscales et sociales qui comprennent les congés payés (81 k€) des personnels ainsi que les différentes cotisations (qu'il nous restait à verser (96 k€).

Les autres dettes correspondent à la « cotisation solidaire ». Démarche initiée pour la saison 2023/24, mais les premiers contributeurs ont généreusement abondé dès les réinscriptions de juillet 2023. En toute logique, ces contributions sont placées dans un compte de classe 4 du fait que cet « argent ne nous appartient pas », mais que vous lui avez donné la couleur de la solidarité ce qui ne peut que plus fortement nous engager à faire preuve de transparence et de probité dans sa gestion.

Enfin, les produits constatés d'avance correspondent aux réinscriptions du mois de juillet 2023.

En comparant le bas de notre actif et de notre passif, nous pouvons nous inquiéter du fait que nos dettes (723 k€) ont été au 31/08/23 supérieures à nos disponibilités (554 k€). Bien que virtuelle cette situation témoigne d'une fragilisation de nos ressources.

Certes, la situation s'est rapidement résorbée et était à mettre essentiellement sur le compte du versement tardif de solde de subvention, mais cette situation ne fait que corroborer le besoin de notre association de renforcer son assise financière.

²Nos charges sont passées de 2 032 204,53 € sur la saison 2018/19 à 2 750 953,36 sur la saison 2022/23

Budget prévisionnel

Pour l'exercice 2023/2024, c'est avec plaisir et une forme de soulagement que nous pouvons présenter un budget prévisionnel à l'équilibre.

Le budget de la MJC évolue pour atteindre les 2,8 millions d'euros. Le périmètre d'activités restera en 2023/24 assez similaires à la saison précédente. On notera cependant comme événement majeur l'obtention de l'agrément EVS (Espace de Vie Sociale par la CAF).

Nous pouvons cette saison prétendre à revenir à l'équilibre budgétaire grâce à une révision significative de notre Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) allouée par la Ville de Lyon. Effectivement, notre DGF est portée de 945 150 € à 1 141 914 € ce qui représente une évolution totale de 20,8%. Cette évolution correspond à la fois à un renfort de nos moyens pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et à notre développement dans le cadre de notre nouvel agrément EVS. Cependant, une part significative de cette augmentation (151 684 €) est due à la revalorisation de notre dotation socle à périmètre constant. Cependant, le constat est que cette revalorisation bien que significative et témoignant d'une vraie prise en compte de nos besoins de la part de la ville, vient tout juste combler l'évolution du coût de la vie liée à l'inflation depuis 2010. Cela implique que cette hausse significative, et nous mesurons bien les choix forts faits par la ville, ne fera que nous permettre de maintenir notre activité à périmètre constant.

Nous tenions à très vivement remercier notre partenaire, la ville de Lyon, pour son écoute, son attention et la considération qu'elle accorde aux associations d'éducation populaire à travers la revalorisation significative de nos DGF. Cette évolution nous honore autant qu'elle nous engage.

Comme nous l'évoquions, l'agrément EVS nous permet d'obtenir une prestation de la CAF d'un peu plus de 24 k€. L'évolution de notre DGF vient aussi abonder dans la direction de cet agrément. Cependant, ce dernier implique, en face de ces produits, la mobilisation de moyens dont le périmètre devra être maîtrisé pour à la fois, répondre à nos engagements et aux besoins du territoire, mais aussi sécuriser nos équilibres financiers.

Nous souhaitons relever l'excellent travail réalisé par les équipes, notamment au niveau de notre programmation et de notre offre d'activités. Nous pouvons ainsi prétendre à 806 k€ de recette contre 738 k€ la saison précédente et 623 k€ en 2021/22. Ces recettes sont à la fois le témoignage du retour des adhérents, mais aussi celui d'un travail méthodique des équipes à ajuster au mieux notre programmation tout en garantissant diversité, qualité et accessibilité. Sur ce dernier point, nous souhaitons souligner la modération de l'évolution de nos tarifs sur la saison en limitant cette dernière à 2,5% ce qui est inférieur à l'inflation. Dans un même temps, nous avons révisé notre politique de réduction afin que les publics les plus fragiles puissent continuer à avoir accès aux activités. De même, nous avons lancé la « cotisation solidaire » et entrepris un partenariat avec le CHUDA Forum Réfugiés pour permettre aux publics éloignés des pratiques d'y avoir accès. Cela se traduit notamment par des réductions accordées qui passent de 19,9 k€ à 24,8 k€.

Notre masse salariale continue de croître de 2 118 k€ à 2 241 k€. Les perspectives de déploiement de l'EVS, la création de nouveaux créneaux d'activités ainsi que notre rôle pris sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires impactent pour partie ce poste de charges. C'est l'application des avenants 198 et 199 de notre convention qui ont eu un impact plus significatif. Effectivement, sans remettre en cause le bien-fondé de ces avenants qui permettent, rappelons-le, aux salaires du bas de la grille d'à peine dépasser le SMIC, il implique, pour la saison 2023/24, à eux seuls, une augmentation de notre masse salariale de 43,8 k€.

Nous ne pouvons qu'être plus vigilants sur ce point du fait que, pour l'exercice 2024/2025 nous devons apprendre à conjuguer la mise en place de l'avenant 196 (temps de préparation pour les animateurs périscolaires) et de potentielles nouvelles modalités d'organisations des temps périscolaires.

En conclusion, si c'est avec soulagement que nous « bouclons » ce budget prévisionnel à l'équilibre, il ne faut omettre de rappeler que malgré l'intervention forte de la ville de Lyon et le développement significatif de nos activités nous arrivons « juste » à l'équilibre. Plus que jamais nous devons rester vigilants et assurer des choix raisonnables qui ménagent nos équilibres financiers, mais toujours au service du sens de notre projet d'éducation populaire.